

DIRECTION PETITE ENFANCE
INFORMATIONS ET INSCRIPTION AUX MATINEES LUDIQUES DU RPE
Mail : relaispetiteenfance@ville-tours.fr

Sous l'attention et la responsabilité de son assistante maternelle et/ou garde à domicile, dans le cadre de sa réflexion des pratiques professionnelles, votre enfant (jusqu'à ses 4 ans) peut être amené à participer à différents temps de jeux au Relais Petite Enfance. Ces temps sont proposés par les animatrices du Relais, éducatrices de jeunes enfants de formation.

L'équipe du Relais petite enfance avec les assistantes maternelles et gardes à domicile, aménagent un espace permettant à l'enfant d'être à l'initiative de ses mouvements et de son jeu. Les besoins physiques et psychologiques de l'enfant doivent être respectés ainsi que la discrétion professionnelle.

Ces temps de jeux peuvent avoir lieu sur différents lieux de la Ville, en fonction des propositions du Relais. L'assistante maternelle ou garde à domicile de votre enfant vous tiendra informés.

Les matinées ludiques sont ouvertes ponctuellement aux familles accompagnées de leur assistante maternelle sous réserve d'avoir prévenu le relais.

Une tenue adaptée permettant une liberté de mouvements et respectant les règles d'hygiène propre à l'accueil du jeune enfant est exigée pour les enfants et les adultes accompagnants.

Dans le cadre de l'exercice de cette mission de service public, les participants sont invités à respecter la liberté de conscience et d'expression des cultes, la neutralité, et l'égalité des citoyens dans les limites du respect de la liberté de conscience des autres, du "vivre ensemble", de la décence, de la dignité, de la sécurité, et de l'ordre public

Aucun objet pouvant porter atteinte à la sécurité des enfants ne doit pénétrer dans les locaux (jouets interdits aux enfants de moins de 36 mois, bonbons, bijoux, barrettes...). Les produits médicaux nécessaires aux enfants doivent faire l'objet d'un signalement aux équipes d'encadrement de l'activité.

Il n'est pas autorisé de filmer et de photographier, en référence au droit à l'image.

Une seule fiche de participation est demandée par enfant, même s'il participe à plusieurs matinées. Il reste valable tout le temps où l'enfant est accueilli chez la même assistante maternelle. Pensez à mettre à jour cette autorisation, s'il y a des modifications de coordonnées.



FICHE DE PARTICIPATION AUX MATINEES LUDIQUES

Nom et prénom de l'assistant(e) maternel(le) :

Nom et prénom du titulaire de l'autorité parentale 1 :

Nom et prénom du titulaire de l'autorité parentale 2 :

Adresse :

Tél en cas d'urgence professionnel ou portable (titulaire autorité parentale 1) : ____/____/____/____/____

Tél en cas d'urgence professionnel ou portable (titulaire autorité parentale 2) : ____/____/____/____/____

Nom et prénom de l'enfant : né(e) le :

Participera aux activités proposées par le Relais Petite Enfance de la Ville de Tours avec mon enfant, celui-ci restant sous la responsabilité de l'assistante maternelle ou garde à domicile.

J'atteste avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des temps d'éveil et je m'engage à les respecter.

Fait à Tours, le ____/____/____

Signature du (des) parent(s) :

Les parents sont invités à contracter une assurance « responsabilité civile » pour les dommages susceptibles d'être causés par l'enfant.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par le RPE de Tours. Conformément à la loi informatique des libertés et RGPD n°2018-493 du 20 juin 2018, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, en contactant notre délégué à la protection des données à donneespersonnelles@ville-tours.fr En l'occurrence, le RPE utilisera ces données de façon anonyme dans le cadre de ses missions : observatoire de la demande d'accueil, statistiques du nombre d'enfants accueillis sur la Ville de Tours.